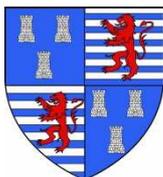




# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Département de la Corrèze

COMMUNE de TROCHE

L'an **deux mil quinze le vingt-quatre Septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **TROCHE (Corrèze)**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel AUDEBERT, Maire**.

**Présents:** DUPUY André, LACHAUD Guy, SERMADIRAS François, BORDES Philippe, JOUHANNAUD Georgette, FAUREL Sandrine, JUDDE Pierre, FEYDEL Jacques, CHADEAUX Alain, LORTHOLARY Martine, BERROCAL Elise, GUINDRE Elodie.

**Absentes excusées:** BURG Marie-Christine, TINTIGNAC Isabelle

**Procurations et pouvoirs:** Zéro

**Secrétaire :** FAUREL Sandrine

## Relevé de Décisions

### Point sur le PAB

Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis du cabinet DUBROCA LETRANGE pour le levé topographique de la rue du Reclos du Père, pour un montant de 690€ TTC.

### Occupation domaine public 2015

La redevance d'occupation du domaine public pour la société FINAGAZ s'élève à 128,99€, et pour France Télécom à 1.208,07€

### Site Internet

Le site internet de la commune <http://www.troche.fr> sera prochainement en ligne. Tous les présidents d'associations de la commune sont sollicités à faire parvenir en mairie, les photos concernant des manifestations.

### FDEE

La possibilité de transférer la compétence Eclairage public à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDEE) n'est pas envisagée dans l'immédiat par le Conseil.

### AD'ap

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport de l'Agence Des Collectivités (ADC) pour la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite des bâtiments communaux. Ces travaux concernent 6 Etablissements Recevant du Public (ERP) Salle des associations, salle des fêtes, mairie agence postale, bureau stade de foot, vestiaires stade de foot, église et 2 Installations Ouvertes au Public (IOP) le stade et le cimetière. La durée des aménagements est fixée à 3 ans et sont estimés par l'ADC à 5900€ TTC.

### Eau potable

Les résultats de l'analyse d'eau potable effectuée à la mairie, le 8 Juillet 2015 présentent aucune anomalie et sont satisfaisants.

**Le Maire, Michel AUDEBERT,**